



autorisation de travail pour étudiants algériens

Par **sofia02**, le **29/07/2010** à **16:56**

Bonjour,

Je suis étudiante algérienne, j'ai eu une première autorisation de travail couvrant l'année 2008 jusqu'au 31/09/2009 pour un CDI à tps partiel à raison de 30 h par mois, qui continue jusqu'à présent. Mon employeur n'ayant pas demandé de renouvellement de cette autorisation, j'ai continué à travailler sous simple présentation de renouvellement et reconduction de mon titre de séjours étudiant.

Actuellement j'ai besoin d'une nouvelle autorisation de travail pour autre chose, la DDT de Nanterre refuse de me fournir cette autorisation si je ne présente pas l'original en cours de validité de mon ancienne autorisation.

Que faire?????suis je fautive à 100% ou la responsabilité de mon employeur est aussi engagée vu qu'il ne me l'a jamais demandé.

Vous remerciant pour vos réponse,

Sofia

Par **oasis**, le **02/08/2010** à **11:57**

Bonjour Sofia,

Je suis étudiant Algérien comme toi, en france depuis une année.

je me demandais comment t'as fait pour avoir une APT à raison de 30 heures? ton job a t-il un lien avec tes études?

y a rien de grave car tu l'avait l'ATP et à mon avis l'ATP est valable tant que tu fais le même taf! une année ou plus c'est le même poste en tout cas alors ça sert à rien de dramatiser.

Par ailleurs je ne comprend pas comment la ddt te demande ton ancienne APT! à moins que tu leur a raconter ton histor, car à ma connaissance il demande le contrat et les pieces d'identité mais il n'ont pas forcément ton cv détaillé.

si tu veux me parler en privé voila mon email: ltolerance@yahoo.fr

Par **sofia02**, le **02/08/2010** à **13:41**

Bonjour,

je vous remercie pour votre réponse,
voilà, je voudrai éclaircir quelques points:

l'APT que j'ai est pour 30h/mois non par semaine, donc j'ignore pourquoi cela vous a-t-il étonné???

une APT qui arrive à expiration doit être renouvelée comme un titre de séjours, et elle est tjrs demandée lors de la demande d'une nouvelle autorisation si t'a changé d'employeurs par ex. donc, il faut faire attention : "à mon avis l'ATP est valable tant que tu fais le même taf!" , c'est ce que je croyais aussi!! mais c'est pas le cas.

En attendant mon problème n'est toujours pas résolu.

Cordialement,

sofia

Par **algeria**, le **02/08/2010** à **22:18**

Salut sofia, salut a tous,

Moi demain je passerais pour faire mon autorisation de travail, mais d'après ce qui j'ai compris, il te faut une nouvelle autorisation de travail chaque année.

Bonne soirée

Par **sofia02**, le **03/08/2010** à **21:13**

bonjour à tous,

Quelqu'un s'est il déjà trouvé dans la même situation que la mienne??
Comment avez vous résolu ce problème??

je pense que vos suggestions valent mieux que ce que me répondent les préfectures....alors n'hésitez pas à me répondre, c'est assez urgent!

Merci d'avance pour votre implication,

Sofia

Par **ramzi**, le **18/11/2010** à **15:43**

salut tout le monde

désolé de m'incruster de la sorte :p

mais je viens d'arrivé en France et j'essayer d'avoir des compléments d'information sur l'obtention d'une autorisation de travail (etant ma première et suis tombé sur se blog)

quelqu'un pourrait me donner plus de précision sur la procédure a suivre et surtout la chronologie des différentes étapes

dois je avoir une promesse d'embauche avant de faire ma demande , ou faut til recuperer un formulaire a remplir par l'employeur , ?

merci de me repondre
et sofia bonne chance pour ton probleme :p

Par **sofia02**, le **19/11/2010** à **13:38**

Bonjour,

Les démarches sont très simples,

tu te présente demain matin (non lundi matin) à la DDTE de ton département de résidence, chaque dptmt a une DDTE, renseigne toi sur ladresse avec les pièces :titre de séjour, justificatif de domicile, promesse d'embauche de l'employeur(nombre d'heure/mois,salaire, titre de l'emploi), enveloppe timbrée à ton adresse, certificat de scolarité, je crois attestation de sécurité sociale.

tu demance service de main d'oeuvre étrangère.

Dans deux jours tu la recevra chez toi, rien de plus simple.

gd luck.

Sofia

PS, dis moi ton departement, je te dirai ladresse de DDTE sinon tu trouve sur internet.

Par **ramzi**, le **19/11/2010** à **16:04**

Merci , ;-)

Pour la DDte je pense pouvoir la retrouver ;-)

sinon a bientôt j'esper , et bonne chance pour ton petit souci

amicalement !

Par **sofia02**, le **24/11/2010** à **13:28**

Salut camarade,

Ce n'est pas un petit souci mais un BIG souci.

bonne chance,

sofia

Par **ramzi**, le **01/12/2010** à **11:20**

j'imagine que j'aurai le temps de les nuancés (les petit souci des gros!!):p

bonne chance,et bon courage comme même

Par **chaf**, le **10/06/2015** à **17:05**

il m'ais arrivé presque la même chose que toi
moi j'ai commencer à travailler à la même au j'ai déposer ma demande et la ddt ne ma pas répondu et moi trop prise par les études je me suis pas inquiété et 6 mois après la ddt revient me dit que la APT est refusé est que je ne pourrais plus exercer de fonctions salariales dis moi comment sa c'est terminer pour toi? et si vous avez des suggestions elles sont les bien venu

Par **badwolf**, le **09/07/2015** à **20:58**

Bonjour à tous,

Je suis vraiment paniquée car, je travaille depuis le mois de mars dans un supermarché à raison de 16h/semaine. Seulement je ne savais pas que les étudiants algériens devaient soumettre une demande d'autorisation de travail. Je me demande donc si cela va poser des problèmes lors du renouvellement du titre de séjour.

Merci.

Par **chaf**, le **10/07/2015** à **14:48**

ce que tu doit faire; c'est avant tous d'informer ton employeur de la situation et lui faire remplir le formulaire cerfa de demande DPT qu'il doit signer, mais demande lui si il y a pas possibilité que il te fasse la date de début du taf 15 jour après celle ou il te signe le formulaire (c-à-dire comme si tu n'a pas encore commencer à travailler chez lui), puis tu complète avec tes infos à toi.

si il accepte de faire cela dans un deuxième temps, tu constitue le dossier de demande de l'APT (mais fait attention à ne pas joindre ton contrat car ça pourrait te nuire vu que t'es supposé ne pas avoir commencer le taf.

dans le cas contraire et si l'employeur refus, constitue le dossier et va directement à la DDT et explique leurs la situation en espérant que ils vont être clément. si non t'a une troisième solution c'est de démissionner puis de chercher un autre taf ou de reprendre le même si l'employeur le veut.

A la DDT faire la demande avant et veille bien à dire que c'est la première fois que tu travail si jamais on te pose la question.

Par **differ48**, le **28/10/2015** à **12:29**

Bonjour tous le monde,

La démarche pour obtenir l'autorisation de travail à chaque fois auprès DIRECCT est une mesure voulue par le gouvernement français- et algérien (ce dernier néglige les soucis des algériens de l'étranger depuis longtemps).

Trouver un boulot (job- étudiant ou emploi en relation avec les études) en France, c'est exercice de marathon. En plus, une règle exceptionnelle: les étudiant algériens ne peuvent pas travailler directement après leurs entretiens d'embauche si l'employeur dit ok. L'algérien doit effectuer une démarche administrative bureaucratique pour pouvoir commencer vite. Malheureusement, entre temps l'employeur cherche une personne opérationnelle et dans l'immédiat, car en plus de ça la réactivité est demandée et la paperasse papier dérange les employeurs.

Le décret de cette mesure date depuis 1968.

Il est déconseillé d'encourager nos compatriotes algériens motivés pour faire des études approfondies en France (notamment les étudiants de la classe moyennes sans bourses d'études).

Il faut réfléchir bien et transmettre l'informations au futur arrivant en France (lire bien les articles et les lois : que soit étudiant algérien en France ou salarié algérien en France,...) avant décider de venir en France.

Il est conseillé d'apprendre bien la langue anglais et faire un choix pour des études dans des pays anglophone et s'investir.

Bon courage et j'espère que le décret qui oblige les étudiants algérien de soumettre une autorisation de travail avant commencer le boulot sera supprimer prochainement(l'étudiant algérien ne peut pas travail + 50% temps annuelle contre les autres nationalité qui peuvent

travailler 968 Heures/an).

Cordialement,

Par **simbelle**, le **21/04/2017** à **12:36**

Bonjour à tous, je suis étudiante algérienne et je travail depuis peu, je fais du ménage simple chez une personne chez elle(8h par semaine), ce que j'aimerais savoir si je dois demander une autorisation de travail.

Par **Zinimed**, le **08/06/2017** à **09:34**

Mon mari à fait des études de chirurgie cardiaque en Algérie. l'année passée il a travaillé mais cette année il glaire. Il c'est inscrit pour un Master il a un titre de séjour étudiant il ne trouve pas de travail même hors sa spécialité .je vous demande svp qui peut l'idée à trouver un travail. Merci

Par **S**, le **24/09/2017** à **22:22**

Bonsoir

Voilà je suis une etudiante algerienne.j'ai commencer le travail le mois de decembre 2015 j'ai directement demander une autorisation de travail mais je ne l'ai jamais renouveler car j'ai cru que vue que j'occupe toujours le même poste de travail ce nest pas obligatoire de la renouveler mais la pour renouveler mon titre séjours on me demande l'autorisation de travail or que celle que j'ai à déjà expiré j'ai peur d allais à la direcct et qu'on me refuse . qui a déjà vécu ça? ?? Merci à vous

Par **Angela 18**, le **02/06/2020** à **14:34**

Bonjour,

Je suis étudiante algérienne et ça fait 2 ans que je suis au même poste à temps partiel, et bien-sûr j'ai pas fais mon autorisation de travail...

Je voulais savoir si je peux démissionner et me faire réembaucher par mon employeur pour ensuite faire l'Apt, sans qu'il ait de problème.

Merci.

Par **Aniamira**, le **05/06/2020** à **17:05**

Bonjour si vous cherchez avocat en algerie appeler au zéro cinq cinquante trois soixante un dix Sept soixante treize